



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040245

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 18/03/2024 16H09 C:000040 I:30100
V/REF : 935445
V/Email reçu le Lundi 18/03/2024 a 16H09

SEMCODA
AGENCE DE SAONE ET LOIRE
14, RUE CHARLES DODILLE
CS 50136
71104 CHALON SUR SAONE

V/REF.IMM. 0765
IMMEUBLE : RUE DU CENTRE
8/12, RUE DU CENTRE
71100 SAINT REMY

Feillens, le 15 Avril 2024

Référence Marché: M_230617004-1

LOCALISATION : 8 RUE DU CENTRE - ST REMY - MR/MME SAGNOL - 0671396915 - 0635143014 -
MME VIEUBLE - 0620655164 - LGT 1023

MOTIF : INTERVENIR POUR UNE FUITE SUR PLAFOND CUISINE DU LGT DESSOUS (1023)
PL00004

Donneur d'ordre : Mme G CORDIER

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

LE 21 MARS A 17H15
INTERVENTION POUR UNE FUITE SUR PLAFOND CUISINE DU LOGEMENT EN- DESSOUS
PAS DE FUITE APPARENTE (VU AVEC MR SAGNOL)
RECHERCHE DE FUITE IMPOSSIBLE CAR LA LOCATAIRE (MME VIEUBLE) ABSENTE
UNE NOUVELLE INTERVENTION SERA PROGRAMMEE

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 12/04/24 a 09H31 Mme G. CORDIER

SUITE MAIL DE MME GRANDJEAN LE 8/04 A 16H45 BT A CLOTURER IL N'Y A PLUS
DE FUITE. MME JOUVENCEAU DOIT ALLER SUR PLACE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040245

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PL00004-H(s) recherche de fuite	1	41,04	41,04
1,00	PL00001-Forfait déplacement	1	51,31	51,31
TOTAL H.T.				92,35
T.V.A. a 10,00%				9,23
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>101,58</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 935445 du 18/03/2024

Pr.

SEM CODA

AGENCE DE CHALON SUR SAONE

14, rue Charles DODILLE

CS 50136

71104 CHALON SUR SAONE

CEDEX

Tel:03.85.97.00.20

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif

☒

Individuel

☐

- 2 ans

☐

Non Conventionné

☐

Fournitures seules

☐

Travaux dits urgents

☐

Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

MR SAGNOL JULIEN

8 RUE DU CENTRE

71100 ST REMY

Référence de la Demande

N°: 745 669 du 18/03/2024

THCLOPP Tvx hors contra Plomberie

Partie privat.

1

01-EE-2224-ENT-61563100

Marché : M - 230617002-1

Téléphone : 06.71.39.69.15 / 03.85.45.14.63

00765-00002-00001-00033 H / Type 4 / 03

Etage : 03

Date entrée: 06/05/2018

Délai

Date limite exécution : 02/04/2024

Observations

**RECHERCHE DE FUITE CAR INFILTRATION
PLAFOND CUISINE LOGT 1023 EN DESSOUS**

MR SAGNOL 06-71-39-69-15

MME SAGNOL 06-35-14-30-14

LOGT 1023 MME VIEUBLE 06-20-66-51-64

INTER EN ASTREINTE AU BESOIN

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00001 Forfait de déplacement	1,00	92,36	92,36	9,24	101,60
PL00004 Recherche de Fuite RECHERCHE DE FUITE SUITE INFILTRATION PLAOND CUISINE LOGT DU DESSOUS 1023	3,00	41,05	123,15	12,32	135,47
Total H.T.					215,51
Total TVA					21,56
Total TTC					237,07

SEM CODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEM CODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEM CODA AGENCE DE CHALON SUR SAONE

EDN5



Bon de Commande

N° : 935445 du 18/03/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE CHALON SUR SAONE

14, rue Charles DODILLE

CS 50136

71104 CHALON SUR SAONE

CEDEX

Tel:03.85.97.00.20

Demande de travaux suivie par GRANDJEAN Aurélie le 18/03/2024

Le Responsable
Nom et Signature

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,
A. DUBOIS

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE CHALON SUR SAONE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE CHALON SUR SAONE 14, rue Charles DODILLE CS 50136 71104 CHALON SUR SAONE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **8 RUE DU CENTRE 71100 ST REMY**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **ST REMY**

le **18/03/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAP

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 935445